



## PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Aurillac, le 15 septembre

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **Signature de la convention Petites Villes de Demain avec la communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac**

**Mercredi 15 septembre, Serge CASTEL, préfet du Cantal, Bruno FAURE, président du Conseil départemental, Christian POULHES, vice-président de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac et maire de la commune de Naucelles, Jean-François RODIER, maire de la commune de Jussac, Patricia BENITO, maire de la commune de Saint-Paul-des-Landes, Nathalie GARDES, maire de la communes de Saint-Simon, Michel BAISSAC, maire de la commune de Sansac-de-Marmiesse, Jean-Luc LENTIER, maire de la commune de Vézac, Daniel FLORY, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune d'Ytrac ont signé la huitième convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD) conclue dans le Cantal.**

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

**Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires.** Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

**Les moyens mis à disposition dans le cadre de ce programme, notamment en ingénierie, sont l'occasion de porter des stratégies et des projets ambitieux pour renouveler les centre-bourgs du Cantal et leur donner une nouvelle attractivité.**

Le Cantal est particulièrement concerné par ce programme avec de nombreux centre-bourgs qui nécessitent un appui, notamment en matière d'ingénierie, pour conforter le rôle de polarité essentiel qu'ils jouent dans le maillage territorial et l'accès aux services et équipement pour la population.

**Dans ce contexte, 9 intercommunalités et 26 communes ont été désignées lauréates du programme Petites Villes de Demain le 11 décembre dernier.**

La communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac et les communes de Jussace, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac font partie de ces lauréats. C'est à ce titre qu'elles ont signé avec l'État et le Conseil départemental une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

**Cette convention est en continuité des projets en cours sur les centre-bourgs et propose de nouvelles pistes d'actions à développer sur le territoire de ces collectivités en matière d'amélioration de l'offre de service aux habitants, de développement des mobilités douces, d'habitat et de transition écologique. Par ailleurs, elle va permettre aux collectivités signataires de bénéficier de l'offre de services dédiée du programme PVD, notamment du cofinancement du chef de projet,** ainsi que de financements complémentaires via les crédits Banque des Territoires confiés en gestion au Conseil départemental. Le Conseil départemental est par ailleurs cosignataire de la convention d'adhésion en tant que Chef de file de la Solidarité territoriale.

La prochaine étape pour les collectivités signataires sera de poursuivre l'élaboration de la stratégie de revitalisation des centre-bourgs, en cohérence avec le projet de territoire de la communauté d'agglomération et du programme Action Coeur de Ville en cours.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC